

Programme des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés Confirmation d'assurance responsabilité pour faute professionnelle médicale

COMPAGNIE D'ASSURANCE : Berkley Canada

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} janvier 2021 **EXPIRATION :** 1^{er} janvier 2022

NUMÉRO DE POLICE : BC 05940-2101

ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR FAUTE PROFESSIONNELLE MÉDICALE

2 000 000 \$ limite par membre, par sinistre et total par membre

Garanties

Avenant de remboursement de dépenses : 10 000 \$ par instance; total annuel de 10 000 \$; aucune franchise; charges de sinistres ajoutées à la limite de la responsabilité
Avenant de frais pour défense contre accusations d'abus : total 50 000 \$
Frais pour défense contre accusations d'actes criminels autres qu'abus : total 100 000 \$
Avenant d'extension en cas de calomnie et diffamation
Avenant pour perte de gains : 750 \$ par jour
Avenant pour protection de la vie privée et des données : total 25 000 \$; aucune franchise
Avenant pour dommages-intérêts punitifs : 100 000 \$ par sinistre; total 100 000 \$; aucune franchise
Avenant de modification du territoire de la police : mondiale pour poursuites intentées au Canada et aux États-Unis
Avenant pour actes de bon Samaritain
Avenant d'extension pour assignation à témoigner : 50 000 \$ par instance; total 50 000 \$; aucune franchise
Avenant pour violation de droit d'auteur
Avenant pour perte de documents : total 5 000 \$; franchise de 500 \$ par sinistre
Extension pour l'extérieur du pays
Extension pour thérapie et counseling : total 10 000 \$
90 jours pour annulation
Avenant pour assuré désigné : organismes de réglementation, membres des organismes de réglementation, étudiants sous la surveillance directe d'un membre, membres retraités
Extension du programme de vaccination contre le coronavirus

Principales exclusions

Exclusion absolue pour abus et inconduite sexuelle
Exclusion pour responsabilité pour lésion corporelle liée à l'amiante; exception pour traitement médical
Actes délibérés, malhonnêtes ou frauduleux
Avantage économique
Amendes et pénalités
Assuré contre assuré : exception pour traitement médical
Calomnie et diffamation

ASSURÉS DÉSIGNÉS

College of Licensed Practical Nurses of Alberta
British Columbia College of Nurses and Midwives
College of Licensed Practical Nurses of Manitoba
Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick
College of Licensed Practical Nurses of Newfoundland and Labrador
Nova Scotia College of Nursing
Saskatchewan Association of Licensed Practical Nurses
College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island (CLPNPEI)